

REPERTORIO DA PRATICA BRASILEIRA DE DIREITO INTERNACIONAL PUBLICO

L'important travail du Dr António Augusto Cançado Trindade, un des plus éminents spécialistes de droit international public de l'Amérique latine, professeur à l'Université de Brasilia et à la prestigieuse Ecole de formation de diplomates qu'est l'Instituto Rio-Branco, ainsi que jurisconsulte en titre, depuis 1985, du Ministère brésilien de Relations extérieures, est une présentation systématique de la pratique brésilienne en matière de relations internationales, depuis la fondation de la République jusqu'à nos jours ¹.

La publication organise d'une façon raisonnée les déclarations et les avis des représentants du Brésil (exprimés tant dans le cadre bilatéral que multilatéral) dont l'incidence sur la création et l'interprétation des normes de droit international revêt une importance qui n'est plus à démontrer, tout particulièrement dans le domaine de la formation du contenu du droit coutumier.

L'œuvre de M. Cançado Trindade s'impose par la maîtrise avec laquelle l'auteur a procédé au choix de ses textes, tout en reflétant l'évolution de la politique brésilienne sur une période si étendue, ainsi que par la manière dont il a su faire la démonstration, non seulement de ses constantes juridiques, mais aussi de la dynamique de ses développements.

De même, il convient de relever que l'ouvrage constitue le premier effort du genre dans toute l'Amérique latine et se compare aux plus grands « digests » européens et nord-américains, tirant avantageusement profit de leurs expériences, mais adoptant une méthodologie originale.

Signalons que l'introduction de l'auteur à son dernier volume, intitulée « Répertoires nationaux de droit international et la systématisation de la pratique des Etats » (pp. 13-49) constitue, à elle seule, une réflexion fondamentale sur le rôle de la pratique des Etats dans la formation du droit international.

La place accordée au droit international humanitaire est beaucoup plus importante que celle que l'on trouve dans d'autres ouvrages du même genre. L'œuvre permet de voir comment un grand pays, avec une tradition juridique propre, prend position à l'égard de l'élaboration des règles humanitaires et de leur interprétation.

¹ António Augusto Cançado Trindade, *Repertorio da pratica brasileira de Direito internacional publico*, 5 volumes + Index analytique général, Fundação Alexandre de Gusmão, Brasília, 1984-1988.

Dans le premier volume, qui couvre l'époque de 1889 à 1898, le droit humanitaire fait l'objet d'un chapitre spécial (pp. 127-234), dans le volume suivant, correspondant à la période de 1899 à 1918, l'on y réserve le chapitre XVIII (pp. 487-489), dans le volume correspondant à la période de 1919 à 1941, il fait l'objet d'une partie du chapitre XIX, consacrée aux conflits armés et à la neutralité et il représente une partie du chapitre XIX du volume suivant, pour la période de 1941 à 1960.

Finalement, le droit humanitaire est traité au chapitre XX du dernier volume (1961-1981), avec une large référence à la participation brésilienne aux travaux de la Conférence diplomatique sur le droit humanitaire (CDDH) qui a abouti à l'adoption des Protocoles additionnels en 1977.

L'excellent index analytique général fait de cet ouvrage un outil de travail d'un maniement facile et accessible à tous, de par son établissement en français et en anglais, en plus du portugais.

Compte tenu de l'importance de la pratique des Etats dans le processus de la mise en œuvre du droit international humanitaire, la place de choix qui est réservée à ce droit mérite l'attention particulière de tous ceux qui s'y intéressent, tout en ajoutant aux richesses de ce magistral ouvrage.

Christophe Swinarski